La redevance ordures ménagères (REOM)

et les résidents secondaires en 2022

****

Le but de cette petite étude est d'évaluer le coût du service ordures ménagères pour les résidents secondaires avec les données du « Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ». Ce rapport est accessible sur le site internet de la Communauté de communes de l'ile d'Oléron.

Les données utilisées

Dans un premier temps le diagramme de la page 6 du Rapport 2022, mis à une échelle exploitable tel qu'indiqué page suivante (page 2/6), a été traduit en un tableau (voir page 3/6) afin d'évaluer les tonnages par type de déchets chaque mois.

Pour cela, la méthode suivante a été utilisée :

En considérant que l'augmentation des tonnages au fil des mois était due aux résidents secondaires, il en a été déduit que les tonnages dus aux résidents permanents et aux professionnels étaient ceux des mois présentant les plus faibles tonnages (voir le détail par type de déchets).

Cet apport des résidents permanents étant considéré comme fixe chaque mois de l'année, l'apport des résidents secondaires est, chaque mois, calculé comme étant égal à la différence entre le tonnage total et le tonnage dû aux résidents permanents et aux professionnels.

Bien sur ce calcul basé sur des données mesurées sur un graphique n'est pas d'une totale précision et le tonnage total ainsi reconstitué (32 065 t) est légèrement supérieur au tonnage annoncé page 4 du rapport (31 343 t), ce qui représente une erreur de 2,3%.

Il faut noter également que cette façon de faire minore les apports des résidents permanents et des professionnels en période estivale. Notamment l'augmentation des apports en déchetteries et des ordures ménagères n'est pas due, pendant cette période, qu'aux résidents secondaires dont les apports sont majorés d'autant.

Les parts relatives

A partir de ces données ainsi obtenues il est possible d'établir le diagramme de saisonnalité pour chaque type de déchets. Compte tenu de leur faible tonnage les cartons ont été regroupés avec les emballages et papiers et les biodéchets ont été négligés.

Le tableau obtenu (page 3/6) permet d'évaluer, pour chaque type de déchets et pour l'ensemble, la part générée par les résidents permanentes et professionnels et celle générée par les résidents secondaires et les terrains à camper.

Tonnages et redevance

A partir des données du tableau de la page 3/6 et des indicateurs financiers de la page 24 du Rapport 2022 , il est facile de calculer le coût d'une tonne de déchets payé par les résidents permanents et les professionnels et celui payé par les résidents secondaires et les terrains à camper.

Saisonnalité - Tonnages mensuels

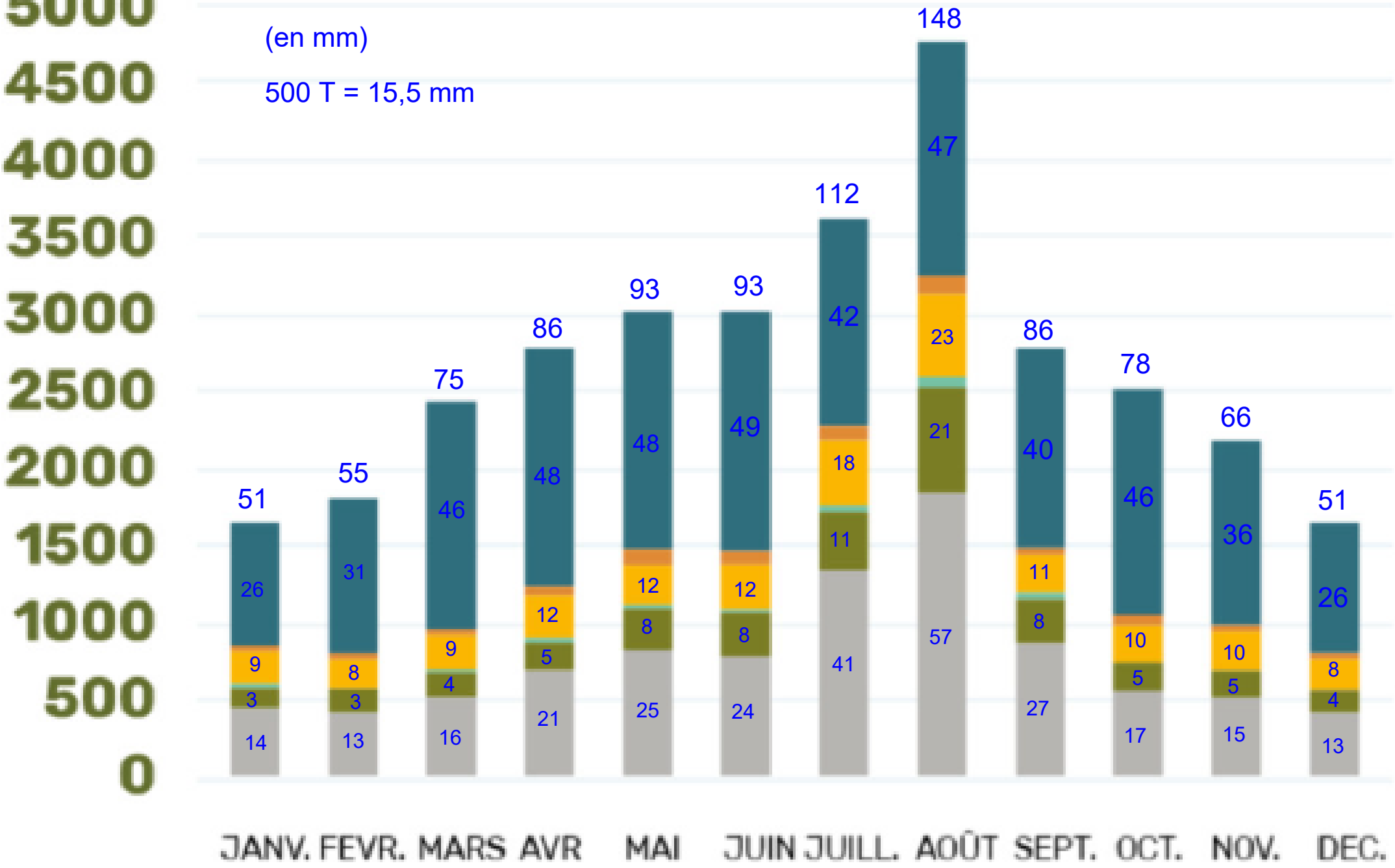

Tonnages mensuels

		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total	
Ordures ménagères															
	H Graphe (mm)	14	13	16	21	24	24	41	57	27	17	15	13		
T = H x 500/15,5	Tonnage total (t)	452	419	516	677	774	774	1 323	1 839	871	548	484	419	9 097	
444	Tonnage RP+Pro	444	419	444	444	444	444	444	444	444	444	444	419	5 278	**Part RS**
RS = T - RP	Tonnage RS	8	0	72	233	330	330	879	1 395	427	104	40	0	3 818	**42%**
Verre															
	H Graphe (mm)	3	3	4	5	8	9	11	21	8	5	5	4		
T = H x 500/15,5	Tonnage total (t)	97	97	129	161	258	290	355	677	258	161	161	129	2 774	
113	Tonnage RP+Pro	97	97	113	113	113	113	113	113	113	113	113	113	1 324	**Part RS**
RS = T - RP	Tonnage RS	0	0	16	48	145	177	242	564	145	48	48	16	1 451	**52%**
Tri + carton															
	H Graphe (mm)	9	8	9	12	12	12	18	23	11	10	10	8		
T = H x 500/15,5	Tonnage total (t)	290	258	290	387	387	387	581	742	355	323	323	258	4 581	
274	Tonnage RP+Pro	274	258	274	274	274	274	274	274	274	274	274	258	3 256	**Part RS**
RS = T - RP	Tonnage RS	16	0	16	113	113	113	307	468	81	49	49	0	1 325	**29%**
Déchetteries															
	H Graphe (mm)	25	31	46	48	48	49	42	47	40	46	36	26		
T = H x 500/15,5	Tonnage total (t)	806	1 000	1 484	1 548	1 548	1 581	1 355	1 516	1 290	1 484	1 161	839	15 613	
823	Tonnage RP+Pro	806	823	823	823	823	823	823	823	823	823	823	823	9 859	**Part RS**
RS = T - RP	Tonnage RS	0	177	661	725	725	758	532	693	467	661	338	16	5 753	**37%**
Ensemble déchets															
	Tonnage total	1 645	1 774	2 419	2 774	2 968	3 032	3 613	4 774	2 774	2 516	2 129	1 645	**32 065**	
	Tonnage RP+Pro	1 621	1 597	1 654	1 654	1 654	1 654	1 654	1 654	1 654	1 654	1 654	1 613	**19 878**	**Part RS**
	Tonnage RS	24	177	765	1 120	1 314	1 378	1 959	3 120	1 120	862	475	32	**12 347**	**39%**

Ordures ménagères

Le tonnage mensuel moyen généré par les résidents permanents et les professonnels a été calculé en prenant la moyenne des dépôts de janvier, février, novembre et décembre qui sont du même ordre de garndeur.
L'augmentation des apports est surtout marquée en jullet et août, avec la fréquentation touristique. Une bonne part de cette augmentation est vraisemblablement due aux terrains de camping, restaurants et marchés.

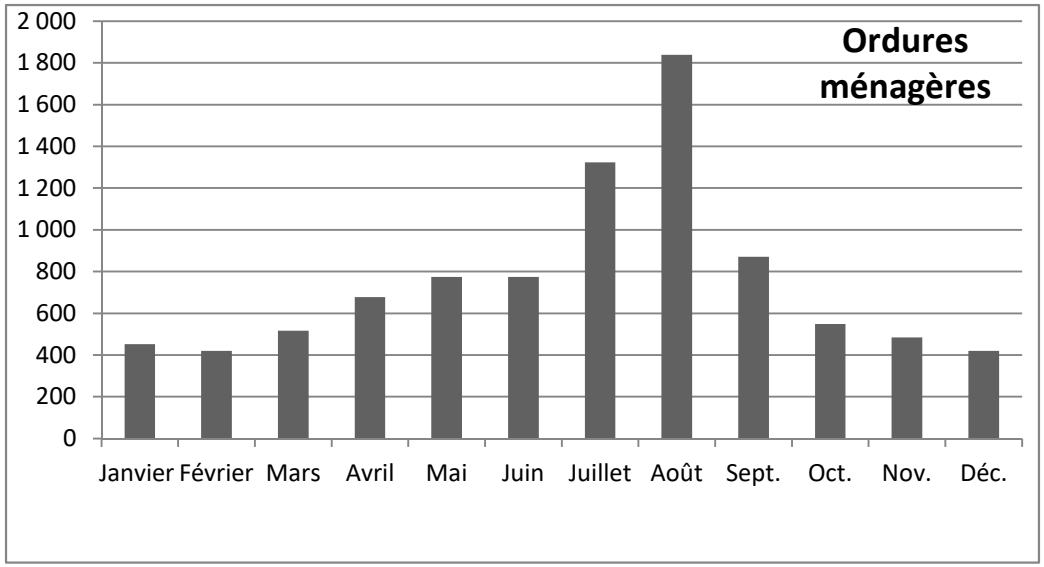

Verre

Le tonnage mensuel moyen généré par les résidents permanents et les professonnels a été calculé en prenant la moyenne des dépôts de janvier, février, mars et décembre qui sont du même ordre de garndeur.
L'augmentation des apports est surtout marquée en août.

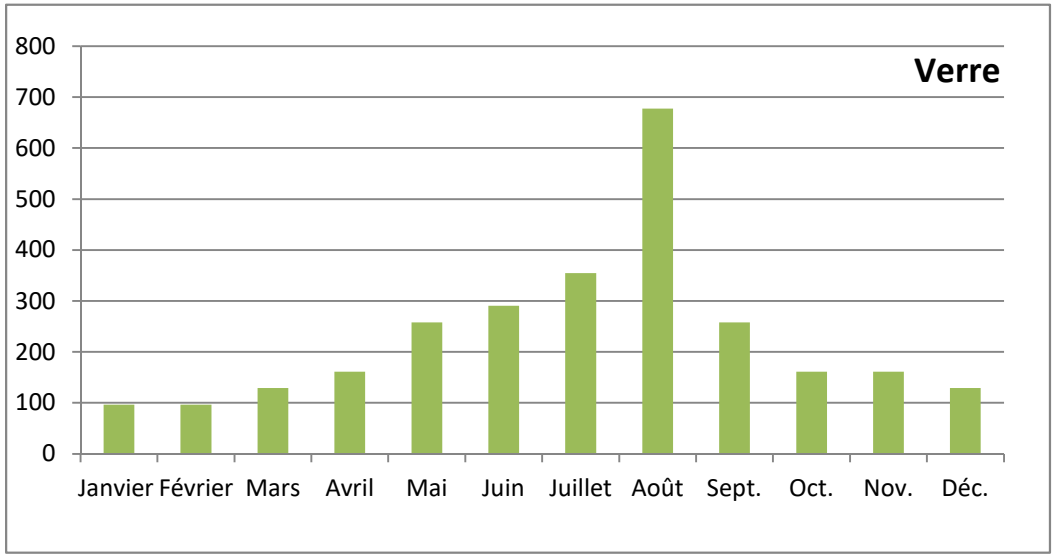

Tri + carton

Le tonnage mensuel moyen généré par les résidents permanents et les professonnels a été calculé en prenant la moyenne des dépôts de janvier, février, novembre et décembre qui sont du même ordre de garndeur.
L'augmentation des apports est surtout marquée en jullet et août.
Même remarque que pour les ordures ménagères.

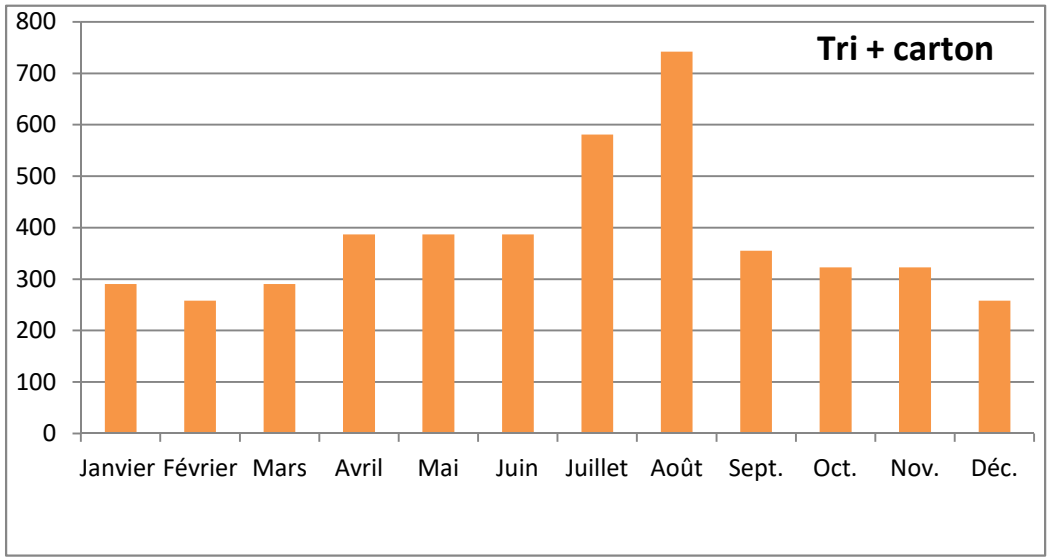

Déchetteries

Le tonnage mensuel moyen généré par les résidents permanents et les professonnels a été calculé en prenant la moyenne des dépôts de janvier et décembre qui représentent les dépôts les plus faible de l'année.
Les dépôts augmentent sur tous les autres mois, surtout de mars à octobre et ne sont pas que le fait des résidents secondaires, mais sans doute surtout dus à l'entretien de l'ensemble des espaces verts.

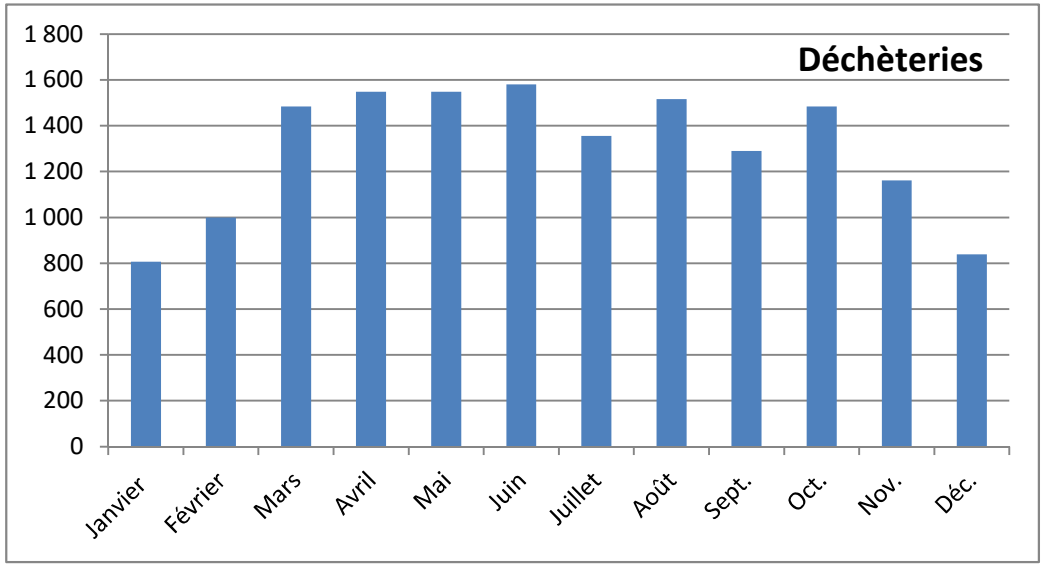

Tonnages et redevance

	Nb usagers	Redevance
Particuliers	***30 161***	***5 811 278***
Rés. permanents	11 172	2 152 568
Rés.secondaires	18 989	3 658 710
Terrains à camper	***3 794***	***742 852***
Professionnels	***1 418***	***1 151 765***
Total :	**35 373**	**7 705 895**
Total RS + TaC :	22 783	*4 401 562*
Total RP+Pro :	12 590	*3 304 333*

Terrains à camper = TaC

30 201 foyers desservis (**page 2** du rapport)

3 804 terrains à camper desservis (**page 2** du rapport)

1 423 professionnels desservis (**page 2** du rapport)

Question : Il y a un écart entre le nombre d'usagers desservis et le nombre d'usagers payant la redevance. Cela signifie-t-il que certains sont dispensés de redevance ou est-ce des paiements en retard ?

	Tonnage (t)	Part relative	Redevance (€)	Part relative	Redevance par tonne (€)
Total :	**32 065**		7 705 895		240
Part RS+TaC :	**12 347**	**39%**	4 401 562	**57%**	**356**
Part RP+Pro :	**19 718**	**61%**	3 304 333	**43%**	**168**

Rapport 356 / 168 = **2,13**

Chiffres pris **page 24** du rapport

Chiffres calculés à partir des données INSEE 2019 (voir page 9 du JdPO n°180)

Conclusion :

Les résidents secondaires et les terrains à camper génèrent 38% de l'ensemble des déchets et contribuent à hauteur de 57% au financement de la redevance.
De ce fait la tonne de déchets leur coûte **2,13 fois** le prix payé par les résidents permanents, soit **113 % plus che**r.

Evidemment ce chiffre peut être critiqué parce qu'obtenu à partir d'un graphique sur lequel les mesures ne sont pas toutes précises. Cependant le fait de considérer que les apports, hors basse saison, sont uniquement dûs aux résidents secondaires et aux terrains à camper pénalisent ceux ci. En effet beaucoup de ces apports de la saison estivale sont le fait des campings, commerces, restaurants et marchés. De fait le tonnage attribué aux résidents secondaires et terrains à camper est surévalué, en réalité il est plus faible.

En conséquence le chiffre de 168 € par tonne est un maximum et celui de 356 € par tonne est un minimum**. Le rapport de 2,13 est sous estimé, il est vraisemblablement beaucoup plus élevé.**